

Département
De Vaucluse

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
11 juillet 2023

OBJET :

Don solidaire au

*profit d'un
gendarme*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-07-15

PJ :

L'an deux mille vingt-trois, le onze Juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 18

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER - Anthony GIACOMONI – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD

Étaient Excusés : 10

Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Luc BARCELLI
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Marion PAPADOPOULOS représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Rose-Marie GEOFFRAI-RUBIRA représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Guy MOUREAU
Marjorie BARRE représentée par William BOUQUET
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Christine D'INGRANDO

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire expose :

Le mercredi 21 juin 2023, le Maréchal de Logis *SN* affecté à la COB de Vaison la Romaine, a été victime d'une tentative d'homicide au cours d'une perquisition réalisée à Carpentras. L'auteur a fait usage à deux reprises d'une arme à feu sur le Maréchal de Logis. *SN* le blessant grièvement à la tête et au ventre.

Par courriel reçu en date du 27 juin 2023, la COB de Carpentras faisait un appel aux dons aux communes du territoire afin de venir en aide à ce gendarme grièvement blessé.

Au titre de la solidarité et pour témoigner de notre soutien au Maréchal de Logis SN, son épouse, ses enfants et à l'ensemble des forces de l'ordre, il est proposé de faire un don à son profit.

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

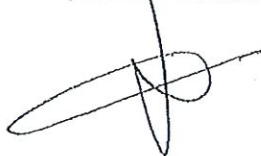
A l'unanimité

- **ACCEPTE** de faire un don d'un montant de 500 € (cinq cents euros) au profit du Maréchal de Logis SN gravement blessé dans l'exercice de ses fonctions ;

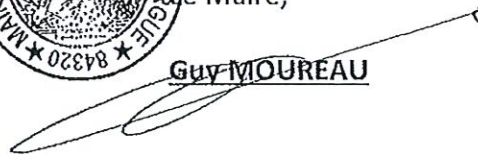
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance Le Maire,

Josette PULITI



Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 13/07/2023
Après dépôt en Préfecture le : 12/07/2023
Après publication ou notification le : 13/07/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication